Commune de Vaulx-Milieu

LE GUIDE Enfance Jeunesse

Petite enfance, écoles, cantine,
Centre de loisirs, espace jeune...

2013-2014

EDITOS

Il y a eu ces dernières années un besoin croissant en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes. La poursuite du développement de l'offre d'accueil figure donc au rang des priorités de la municipalité.

Après avoir construit le bâtiment « Aloha » à côté de l'école maternelle Saint Exupéry, cette année nous avons refait le centre de loisirs « L'Ile aux Kids » vers l'école Edouard Herriot (GS7). Cette réflexion, plus que nécessaire, était inscrite dans notre programme. L'équipe d'animation va donc pouvoir proposer des activités variées, ludiques et créatives donc passionnantes, en profitant au maximum de ces nouvelles installations.

Je profite de ce guide pour donner quelques informations sur la refonte des rythmes scolaires à organiser pour la rentrée scolaire 2014 et qui va entrainer une série d'aménagements.

Pour ce faire, la commune de Vaulx-Milieu a souhaité réaliser sur son territoire un diagnostic concernant sa politique jeunesse. L'établissement de cet état des lieux permettra :

- D'avoir une meilleure lisibilité des activités diverses des enfants et des adolescents,
- De mieux prendre en compte les besoins de la population en matière d'actions éducatives,
- De mieux mesurer les offres existantes, leur accessibilité et de repérer les difficultés rencontrées par les familles,
- De mieux comprendre les enjeux et les liens entre les acteurs éducatifs.

Parallèlement à ce diagnostic, nous mènerons dès la rentrée une concertation sur les modalités pratiques d'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires.

Un seul objectif le bien-être de nos enfants et leur épanouissement, car ils sont la seule vraie chance pour notre commune rurale.

Serge FOURNIER,
Maire de Vaulx-Milieu

La commune de Vaulx-Milieu est de plus en plus attractive pour les jeunes parents : le cadre de vie préservé et la proximité des grandes villes séduisent toujours plus de nouvelles familles. Ainsi, aujourd'hui, un quart de la population vaulxoise a moins de 21 ans.

A l'âge où l'école et les loisirs rythment la vie, il fallait un support pratique répondant rapidement aux interrogations des jeunes et de leurs parents. C'est chose faite avec ce guide que nous venons d'éditer. Les structures, adresses et numéros de téléphone utiles ont tous été répertoriés.

Dorénavant, vous aurez directement le bon interlocuteur au bout du fil, et vous ne vous perdrez plus dans les méandres de l'administration ! Un gain de temps et d'énergie précieux.

J'espère que le travail de recherche conséquent que nous vous offrons par le biais de ce guide vous donnera entière satisfaction. Bien sûr, l'accueil de la mairie est toujours à votre service pour répondre à toutes vos autres questions. Je suis personnellement là pour vous aussi.

Pierrette PETIT,
Adjointe en charge des Affaires Scolaires

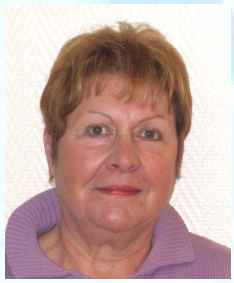

Edition et impression - Mairie de Vaulx-Milieu

Directeur de publication - Serge Fournier
Rédaction et conception graphique - Marion Lamberet

SOMMAIRE

La Petite Enfance

Point Info, Multi-Accueil, Crèche p. 5
Relais Assistantes Maternelles p. 6
Liste des Assistantes Maternelles de Vaulx-Milieu p. 7

Enfin l'Ecole…

A quel âge ? p. 9
Dans quelle école ? Les écoles de Vaulx-Milieu p. 10
Quelles démarches ? Changement de domicile p. 11
Dérogation scolaire p. 12

Le Conseil Municipal d'Enfants

Le CME, c'est quoi ? Pourquoi un CME ? Comment fonctionne un CME ? p. 14
Qui peut être candidat ? Que faire pour être candidat ? Qui peut voter ? p. 15
Les réalisations du CME p. 16

La Cantine Scolaire

Principe, Organisation, Inscription administrative p. 18
Modalités, Modifications p. 19
Allergies alimentaires, Facturation, Tarifs p. 20

Le Centre de Loisirs

Inscription administrative, les Centres de Loisirs p. 22
Le Périscolaire, l'Accueil du Mercredi p. 23
Les Petites Vacances, les Vacances d'Eté p. 24
Tarifs p. 25
Allergies alimentaires, Facturation p. 26

L'Espace Jeune

Inscription administrative, Réservation et annulation p. 28
Temps d'accueil, Allergies alimentaires p. 29
Tarifs, Facturation p. 30
Le Futsal, Tarifs, Facturation p. 31

Les Chantiers Jeunes

Objectifs, Pour postuler ?, Organisation p. 33
Réalisations, Reportage photos p. 34

…et la suite ?

Dans quel collège ? Inscription p. 36
Quels changements ? De nouveaux horaires, Et le Brevet ! p. 37
Que faire après la troisième ? p. 38
Conditions d'admission, Dans quel lycée ? Le Baccalauréat p. 39
Que faire après le bac ? Lieux d'information de l'orientation p. 40

La Petite Enfance

0/3 ans

POINT INFO

Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant ?
Un accueil collectif ou individuel, régulier, ou occasionnel ?

Toutes les demandes d'accueil d'un enfant de moins de 3 ans peuvent être étudiées au Point Info, sous réserve de places disponibles.

Le **POINT INFO PETITE ENFANCE** vous renseigne du lundi au vendredi de 10h à 17h30.

Tél. 04 74 96 24 30 ou 06 37 96 96 39

MULTI ACCUEIL

Multi-accueil "Claude Debussy"

62 rue Claude Debussy
38090 Vaulx-Milieu

Tél. 04 74 96 31 90
Capacité d'accueil de la structure : 12 places

Ouverture :
Le lundi de 8h15 à 11h45, les mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 17h.

Fermeture : Vacances scolaires, les jours fériés, les ponts, journée pédagogique.

CRECHE

Crèche Familiale "Le P'tit Mousse"

Rue de l'Embarcadère
38080 l'Isle d'Abeau

Tél. 04 74 27 16 57
Capacité d'accueil de la structure : 30 places

Ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h à 18h45.

Fermeture : Les jours fériés, les ponts, journée pédagogique, 3 semaines en août, entre Noël et jour de l'An.

Crèche Familiale Ouest

Pôle Petite Enfance
90 avenue de la Verpillière
38090 Villefontaine

Tél. 04 74 96 16 36
Capacité d'accueil de la structure : 50 places

Ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h à 18h45.

Fermeture : Les jours fériés, les ponts, journée pédagogique, 3 semaines en août, entre Noël et jour de l'An.

Crèche Familiale "A Petits Pas"

1 avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu

Tél. 04 74 28 42 42
Capacité d'accueil de la structure : 80 places

Ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Fermeture : Les jours fériés, les ponts, journée pédagogique, 3 semaines en août, entre Noël et jour de l'An.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Missions & Fonctionnement

Le relais assistantes maternelles animé par un agent qualifié, a pour mission de :

- créer un **lieu** qui **favorise et améliore la qualité de l'accueil** des enfants à domicile,
- animer un **lieu** où les professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se **rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux**,
- organiser des **lieux d'informations, d'orientations** et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels (employé(e)s de maison et assistant(e)s maternel(le)s) et les candidats à l'agrément.

Le « Relais Assistantes Maternelles » est **un service public gratuit** qui s'adresse aux parents ou futurs parents, aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, aux enfants accueillis par ces assistant(e)s maternel(le)s, aux candidats à l'agrément et à toute personne concernée ou intéressée par l'accueil à domicile.

Le « Relais Assistantes maternelles » favorise la mise en relation de l'offre avec la demande d'accueil au domicile des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s. **Il facilite les démarches administratives.**

BOURGOIN JALLIEU - Bâtiment Petite Enfance «Le Berjamini»

1 bis avenue Fabre
Tél. 04 37 03 22 46

- Permanence libre : mardi de 15h à 17h
- Permanence sur RDV : mercredi de 9h à 11h et le 4ème samedi de 9h à 11h
- Permanence téléphonique : lundi de 12h30 à 14h30 et vendredi de 13h30 à 15h30

L'ISLE D'ABEAU - «Triforium»

14 rue Cérès
Tél. 04 74 27 61 91

- Permanence libre : jeudi de 14h à 18h
- Permanence sur RDV : 2ème samedi de 9h à 11h
- Permanence téléphonique : lundi de 12h30 à 14h30

L'ISLE D'ABEAU - «3 Vallons»

2 rue Sermet
Tél. 04 74 27 63 41

- Permanence libre : mardi de 16h à 18h
- Permanence sur RDV : mardi de 14h à 16h
- Permanence téléphonique : vendredi de 12h à 14h

ST QUENTIN FALLAVIER - Centre de l'Enfance

Rue Altenmittlau
Tél. 04 74 95 58 65

- Permanence libre : mardi de 15h à 18h
- Permanence sur RDV : vendredi de 12h30 à 16h

LA VERPILLIERE - «Les Bisous N'ours»

1 rue du Grésivaudan
Tél. 04 74 94 25 60

- Permanence libre : jeudi de 14h à 16h
- Permanence sur RDV : 3ème samedi de 9h à 11h
- Permanence téléphonique : mardi de 13h à 15h30

VILLEFONTAINE - Pôle Petite Enfance

90 avenue de la Verpillière
Tél. 04 74 96 28 99

- Permanence libre : lundi de 14h à 18h et le 1er samedi de 9h à 11h
- Permanence sur RDV : vendredi de 12h30 à 16h

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE VAULX-MILIEU

ARTHAUD Donata
17 Chemin de l'Etang
Tél. 04 74 96 61 40

BABOLA Fabienne
34 Rue Hector Berlioz
Pavillon 2
Tél. 04 74 96 58 77

BARRUEL Fabienne
14 Rue de Montgeard
Tél. 04 74 94 08 82

BASSIERE Odile
47 Rue Belmont
Tél. 04 74 94 34 10

CAIADA Maria
32 Rue Hector Berlioz
Cidex 812
Tél. 04 74 90 05 14

CHAPERON Eva
6 Impasse du Martaret
Tél. 04 74 94 53 15

DOMINGUEZ Marie-Noëlle
10 Rue Frantz Liszt
Pavillon 13
Tél. 04 74 96 11 99

DURAND Béatrice
126 Avenue Georges Bizet
Villa n°2
Tél. 09 83 82 74 56

FABREGOULE Gaëlle
126 Avenue Georges Bizet
Tél. 04 74 96 94 38

FERLET Marilyn
13 Rue de la Bouvaresse
Tél. 04 74 96 45 85

FERNANDEZ Sandrine
23 Rue Hector Berlioz
Pavillon 17
Tél. 04 74 96 10 91

FLAMME Nathalie
16 Route de Vienne
Tél. 06 17 95 33 41

GREL Gaëtane
4 Impasse du Grand Pire
Tél. 04 74 94 42 80

HUTHER Viviane
32 Rue Hector Berlioz
Cidex 812 Pavillon 2
Tél. 04 74 96 50 26

LE MOIGNE Corinne
33 Route de Four
Les hauts de Montbaly
Tél. 09 61 22 04 39

LEBACQ Nathalie
32 Rue Hector Berlioz
Pavillon 26
Tél. NC

LEFEBVRE Patricia
40 Rue Frantz Liszt
Cidex 827 bis Pavillon 5
Tél. 04 74 96 09 10

LEISSER Valérie
34 Chemin de l'Etang
Tél. 04 74 88 95 65

METIVIER Aurélie
37 Rue Belmont
Tél. 04 74 94 39 77

MOHAMMED BELLEMOU Lahouaria
9 Allée Jean Sébastien Bach - Bâtiment 9
Tél. 04 74 96 62 80

MOUTOT Marie-Laure
34 Rue Hector Berlioz
Pavillon 12
Tél. 04 74 96 16 51

NOLIN Déborah
9 Rue de la Rochette
Tél. 06 71 40 59 92

PALICOT Annie
126 Avenue Georges Bizet
Le Vert Village
Tél. 06 72 37 20 34

PEGOUD Christiane
34 Rue Hector Berlioz
Pavillon 4
Tél. 04 74 92 71 82

QUATTROCIOCCHI Monique
10 Rue Frantz Liszt
Cedex 826 Pavillon 22
Tél. 06 85 19 04 99

RETOUT Nathalie
126 Avenue Georges Bizet
Pavillon 51
Tél. NC

REVELLIN PIALET Ghislaine
13 Rue de la Rochette
Tél. 04 74 95 53 29

RIBAIL Corinne
7 Rue des Ecoles
Tél. 04 74 82 59 63

ROUSSET Cécile
4 Rue de la Poste
Tél. 04 74 82 46 97

SAINTE-MAIRE Montserrat
5 Chemin de l'Etang
Tél. 04 74 96 68 63

SIELANCZYK Michèle
79 Route de Vienne
Tél. 04 74 94 71 12

VILLON Christine
79 Bis Route de Vienne
Tél. 04 74 95 48 96

WINZERICH Conception
43 Rue Frantz Liszt
Cidex 830
Tél. 04 74 96 49 22

WYSS Sandrine
6 Rue de la Poste
Tél. 06 85 21 82 22

MAJ au 8 juillet 2013

Enfin l'Ecole...

À QUEL AGE ?

L'Ecole Maternelle

Les enfants peuvent y être accueillis à **3 ans**.

Ils peuvent également être admis **dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire**, à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter.

L'école maternelle est aujourd'hui considérée comme une partie normale du cursus des élèves. Les enfants y **développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage**.

Permettre de vivre une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle.

L'Ecole Primaire

Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.

Une demande de scolarisation au cours préparatoire peut être présentée pour des enfants de moins de 6 ans qui sont prêts à aborder les enseignements de l'école élémentaire.

Deux grands axes structurent l'enseignement élémentaire :

- la maîtrise du langage et de la langue française,
- l'éducation civique.

Dès le CP et le CE1, les élèves découvrent :

- les mathématiques,
- les activités de découverte du monde,
- l'éducation artistique (arts visuels et éducation musicale),
- l'éducation physique et sportive.

De nouveaux apprentissages sont proposés au CE2, au CM1 et au CM2 :

- la littérature,
- l'histoire et la géographie,
- les sciences expérimentales,
- la technologie.

DANS QUELLE ECOLE ?

Pour l'Ecole Maternelle

Pour la première inscription de votre enfant dans une école publique, **adressez-vous à la mairie** pour connaître l'école de votre secteur.

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez dans votre commune, vous devez demander une dérogation à la mairie. *(Voir page 12)*

Lorsque votre enfant est inscrit à l'école maternelle, il a le droit d'y effectuer toute sa scolarité maternelle.

Pour l'Ecole Primaire

Il existe plusieurs écoles à Vaulx-Milieu. La mairie vous indiquera l'école correspondant à votre secteur d'habitation. Votre enfant devra être scolarisé dans l'école de secteur, sauf dérogation. *(Voir page 12)*

Lorsque votre enfant est inscrit à l'école primaire, il a le droit d'y effectuer toute sa scolarité primaire.

Ecole maternelle Saint-Exupéry

14, rue des Ecoles
Tél. 04 74 94 16 14

Directrice : Mme LARDET

Ecole élémentaire Germaine Tillion

16, rue Centrale
Tél. 04 74 94 00 93

Directeur : M. DEJABRY

Groupe Scolaire Edouard Herriot

62, rue Claude Debussy
Maternelle : **Tél.** 04 74 96 57 60
Primaire : **Tél.** 04 74 96 25 11

Directrice : Mme VIBOUD

QUELLES DEMARCHES ?

Pour les Ecoles Maternelle & Primaire

1ère étape : LA MAIRIE

Allez à la mairie **avec les documents suivants** :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau, de loyer ou les impôts) de moins de 3 mois.

La mairie vous délivre un certificat d'affectation indiquant l'école où sera inscrit votre enfant.

2ème étape : L'ECOLE

Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille,
- du certificat d'affectation,
- du carnet de santé de l'enfant.

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

ET APRES UN CHANGEMENT DE DOMICILE ?

Prévenez le directeur ou la directrice de l'école où était scolarisé votre enfant. Il vous remettra un **certificat de radiation**.

Adressez-vous ensuite à la mairie de votre nouveau domicile afin de réaliser les démarches pour la nouvelle inscription.

DEROGATION SCOLAIRE

Pour les Ecoles Maternelle & Primaire

REGLE GENERALE :

Les secteurs scolaires des écoles maternelles et primaires relèvent de la compétence des communes.

En principe, les enfants doivent être inscrits dans l'école dont ils dépendent en fonction de leur secteur géographique.

Mais il est possible de demander à changer de secteur scolaire, sans changer de domicile à l'intérieur d'une même commune. Il faut alors faire une **demande de dérogation**.

DEMARCHES :

Le formulaire de demande de dérogation est à disposition dans toutes les mairies.

Afin de le compléter, vous devrez rencontrer :

1. le directeur ou la directrice de l'école d'affectation,
2. le directeur ou la directrice de l'école demandée,
3. la mairie du domicile,
4. pour finir, il faudra déposer à la mairie de la commune d'accueil **avant la fin du mois de mai**:
   - la demande de dérogation dûment complétée,
   - un courrier expliquant les raisons de la demande de dérogation,
   - tous documents justifiant cette demande.

ATTRIBUTIONS :

Les demandes de dérogation sont satisfaites dans la **seule limite de la capacité d'accueil des établissements** et uniquement sur les critères suivants :

- si des raisons de santé l'imposent,
- si les deux parents travaillent et que l'école de dispose pas de cantine ou de garderie,
- si un frère ou une sœur est déjà inscrit dans l'école d'accueil (dans le cadre d'une dérogation de droit).

A NOTER :

Toutes les années, la commission « Affaires Scolaires » se réunit mi-juin afin de statuer sur les demandes de dérogation déposées en mairie.

Le CME

Conseil Municipal d'Enfants

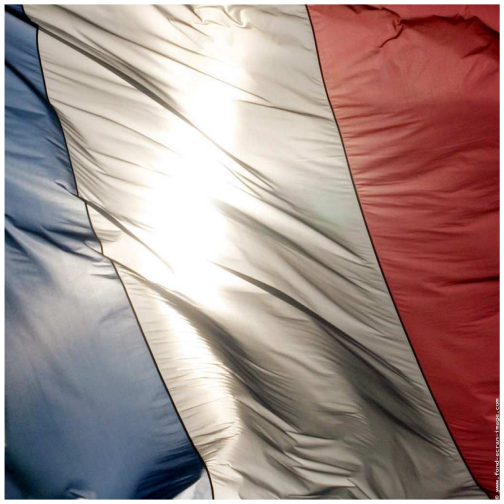

Vaulx-Milieu

Le Conseil Municipal d'Enfants

LE CME, C'EST QUOI ?

C'est un ensemble d'enfants élus (13 pour notre commune) par leurs camarades et qui se retrouvent régulièrement en mairie pour :

- élaborer **des projets** pour le quartier, pour la commune,
- chercher et proposer **des idées** pour améliorer la vie des habitants de la commune,
- gérer éventuellement un **budget** et permettre la **réalisation** des projets que le CME aura choisis.

ATTENTION : Les enfants élus s'engagent à participer aux réunions. De plus, il faut souvent plusieurs mois pour qu'un projet se réalise, ils devront donc faire preuve de patience et d'imagination.

POURQUOI UN CME ?

- Pour faire des propositions de projets dans **l'intérêt général,**
- Pour exercer **des responsabilités,**
- Pour aider les autres et **être solidaires,**
- Pour prendre **des décisions.**

Bref, pour être tout simplement **un citoyen.**

COMMENT FONCTIONNE UN CME ?

Un CME fonctionne à peu près sur le même modèle que celui des adultes :

- Travail en commissions,
- Réunions plénières.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Ce sont des groupes de travail qui réunissent les conseillers municipaux sur des thèmes précis qu'ils ont choisis. Elles se réunissent en mairie, en moyenne **un lundi sur trois, de 18h à 19h** (hors vacances scolaires).

En commission, les conseillers municipaux enfants discutent, échangent, réfléchissent, élaborent des projets qui seront soumis au vote du CME lors des séances plénières.

Un **animateur du pôle Enfance Jeunesse** est présent dans chaque commission pour les aider, ainsi que des **adultes appelés accompagnateurs.**

LES SEANCES PLENIERES

Les 13 conseillers se réunissent en moyenne **une fois par trimestre** pour mettre en commun les différents projets définis par les commissions.

Ils débattent et votent afin de retenir un ou plusieurs projets. Ils gèrent éventuellement un budget accordé par la municipalité pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s).

Ces séances sont publiques. Les personnes souhaitant y assister peuvent être présentes mais elles n'ont pas le droit de prendre la parole.

QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?

Il faut que l'enfant :

- soit scolarisé à Vaulx-Milieu en classe de CM1 ou de CM2,
- ait une autorisation de candidature signée par les parents ou le tuteur légal,
- se présente seul(e).

Répartition des 13 élus par écoles :
(déterminée en fonction des effectifs)

Ecole Edouard Herriot : 6 élus
Ecole Germaine Tillion : 7 élus

QUE FAIRE POUR ETRE CANDIDAT(E) ?

L'enfant doit :

- posséder son **autorisation de candidature** signée,
- remettre sa **fiche de candidature** à la directrice ou au directeur de l'école dans les délais impartis,
- signer la **charte** qui l'engage à être présent(e) et actif(ve) au sein du CME pendant deux années scolaires.

Il recevra alors tous les documents nécessaires pour **préparer sa campagne électorale** (affiche, tracts, etc).

QUI PEUT VOTER ?

Tous les élèves scolarisés à Vaulx-Milieu en classe de CE2, CM1, CM2.

Ils recevront une carte d'électeur qui devra **obligatoirement** être signée par l'un des parents ou par le tuteur légal.

En cas d'empêchement majeur justifié par les parents, l'enfant pourra confier son bulletin de vote à son enseignant(e).

Toutes ces conditions étant remplies, les élèves pourront voter pour élire les conseillers municipaux de leur école pour deux années scolaires.

Chaque année, l'élection a lieu en mairie au mois d'octobre. Tous les enfants recevront auparavant un mode d'emploi pour voter.

LES REALISATIONS DU CME...

Quatre années se sont déjà écoulées depuis la création du Conseil Municipal d'Enfants sur notre commune.

De nombreux projets, idées ont été avancés lors des commissions et des séances plénières.

Grâce à ce travail, sept réalisations ont déjà vu le jour :

- **une canisette** qui se situe au niveau du gymnase et qui permettra aux propriétaires de chiens de ne pas laisser les déjections sur le trottoir.

TANT QUE VOTRE CHIEN
N'EST PAS CAPABLE DE ÇA
C'EST À VOUS DE RAMASSER !
Nous vous demandons de ne pas jeter vos déchets par terre mais dans les poubelles.
Le Conseil Municipal d'Enfants
Vaulx-Milieu, ville propre

- **un parcours de santé** qui se situe sur le site naturel de Montgeard. Vous aurez le plaisir de vous entrainer sur les cinq ateliers qui ont été choisis par les Conseillers Municipaux Enfants.

- **une journée sécurité routière** qui a eu lieu le jeudi 3 mai 2012. La première partie de cette journée était en direction des enfants de CM1 et CM2. Après avoir écouté les différents conseils de sécurité, ils sont passés aux épreuves pratiques : parcours vélo, piéton et atelier bus. Puis la deuxième partie de la journée était ouverte à tous. Les personnes présentes ont pu tester voiture tonneau, testochoc, simulateurs 2 roues et parcours alcoolémie.

- **un après-midi festif intergénérationnel** qui s'est déroulé au kiosque bouliste le samedi 2 juin 2012. Plusieurs stands et animations ont été proposés : stand de présentation du CME, château gonflable, tombola, buvette, pêche à la ligne, chamboule-tout et tournoi de pétanque.

- **une fête de l'hiver** qui a eu lieu le dimanche 17 février 2013 avec jeux de société, crêpes, vin chaud... Les bénéfices de cette manifestation ont été reversés à l'association « Charlotte au sucre » de La Verpillière.

- **de nouveaux jeux** ont été installés dans les cours d'école.

- **un logo CME** a été créé.

La Cantine Scolaire

La restauration à l'Ecole

PRINCIPES

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. L'école est aussi un lieu privilégié d'**éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire**.

L'alimentation d'un enfant est essentielle pour sa **croissance**, son **développement psychomoteur** et ses **capacités d'apprentissage**.
Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée.

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves **de se détendre et de communiquer**. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.

ORGANISATION

Pour les écoles maternelles et primaires, la compétence de la restauration scolaire relève de la **collectivité territoriale**.

La responsable de ce service est Marie-Agnès TABUTIN. Pour tous renseignements, vous pourrez la rencontrer à la mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h30.

La surveillance et l'animation durant les temps cantine sont assurés par les **animateurs du pôle Enfance Jeunesse.** Leurs interventions sont basées sur des thèmes et projets pédagogiques.

Le service est assuré par le **personnel communal.**

Dans notre commune, la gestion est assurée par **SHCB, une société de restauration collective** : les repas sont alors préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans les cantines.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Chaque année, vous pourrez inscrire votre enfant à la cantine à partir de la 3ème semaine de juillet pour la rentrée scolaire à venir.

Pour cela, il vous faudra fournir :

- **une attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- **le carnet de santé de l'enfant**,
- **une attestation d'assurance** valable pour toute l'année scolaire,
- le règlement intérieur signé par les parents.

A NOTER :
Aucune inscription ne sera prise s'il manque l'un des documents demandés.
Aucune inscription à la cantine n'est autorisée pour les enfants n'ayant pas 3 ans dans l'année de leur rentrée scolaire.

MODALITES

1. L'ABONNEMENT

L'abonnement est souscrit pour **1 à 4 repas fixes** dans la semaine.

L'abonnement vous permet de bénéficier des tarifs en fonction du quotient familial.

2. LE PLANNING

La possibilité est offerte aux parents d'inscrire leurs enfants selon le principe d'un **planning mensuel**.

Le document sera à retirer et à retourner en mairie avant la date indiquée sur le planning.

Le planning vous permet de bénéficier des tarifs en fonction du quotient familial.

3. LES TICKETS

Hors abonnement et planning, les familles ont la possibilité d'utiliser le **ticket donnant droit à un repas occasionnel**. Le ticket est nominatif.

Déposé mais non utilisé à la date fixée, ou non utilisé au cours de l'année scolaire en cours, il ne sera pas remboursé.

La règle générale :

- Le recours au ticket est limité à **UN** par enfant et par semaine.
- Le ticket devra être remis, **AU PLUS TARD AVANT 8H30**, selon le principe suivant : le lundi pour le mardi, le mardi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi, le vendredi pour le lundi suivant et dans les conditions ci-dessous énoncées.

Dépôt du ticket

- **Ecoles maternelles St Exupery et Edouard Herriot : le remettre à l'ATSEM,**
- **Ecole élémentaire du village : le placer dans la boite aux lettres prévue à cet effet,**
- **Ecole élémentaire Edouard Herriot : le placer dans la boite aux lettres prévue à cet effet.**

MODIFICATIONS

1. MODIFICATION DE L'ABONNEMENT

Pour être déductible, chaque modification doit intervenir au plus tard le mercredi avant 18h avec effet la semaine suivante.

Toute modification doit être déclarée par écrit :

- soit par courrier déposé à l'accueil de la mairie,
- soit par mail à matabutin.vaulx-milieu@live.fr,
- soit par fax au 04 74 95 68 93.

Au-delà de trois modifications dans l'année, l'inscription au planning sera appliquée aux familles.

Les absences prévues d'au moins une semaine entrent dans ce cas.

2. MODIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL

Il est possible de rajouter ou d'enlever (déductible) des jours de cantine à **titre exceptionnel** dans le cas d'un abonnement ou d'un planning.

Chaque modification doit intervenir au plus tard le mercredi avant 18h avec effet la semaine suivante.

Toute modification doit être déclarée par écrit :

- soit par courrier déposé à l'accueil de la mairie,
- soit par mail à matabutin.vaulx-milieu@live.fr,
- soit par fax au 04 74 95 68 93.

3. AUTRES CAS OUVRANT DROIT A DEDUCTION

- absences des instituteurs,
- grève des services publics,
- sorties des classes (si signalées par les instituteurs en mairie avant le mercredi 18h pour la semaine suivante) : le repas doit être fourni par les parents,
- absence pour maladie de l'enfant : **avertir téléphoniquement la mairie dès le premier jour d'absence et produire obligatoirement un certificat médical dans les 48 heures.**

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Depuis la rentrée 2011-2012, les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires seront acceptés en cantine sous réserve de la signature d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Une notice et des formulaires sont disponibles en mairie. Ces documents sont spécifiques à la commune, et indispensables pour que votre enfant allergique ait accès à la cantine.

Nous vous conseillons de venir les retirer au plus tôt afin de connaître la procédure à respecter (fiches à faire remplir par l'allergologue, etc.)

Nous espérons que cette décision ira dans le sens de la compréhension mutuelle et de la sécurité des enfants. Aussi, nous comptons sur votre coopération et votre compréhension : tout enfant ayant une allergie ou une intolérance alimentaire qui n'aurait pas de PAI ne pourra toujours pas bénéficier du service de restauration.

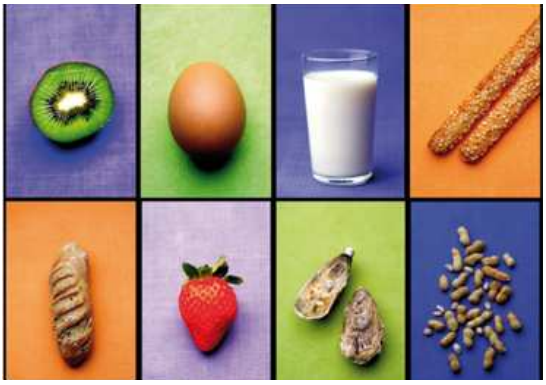

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

Le règlement doit être identique au montant établi sur la facture.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

En cas de non présentation du quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué, sans possibilité de remboursement a posteriori.

Tout **changement de situation familiale** ne sera pris en considération qu'à compter du jour de présentation du nouveau quotient familial.

TARIFS

Année 2013 - 2014

Quotient familial	Prix du repas
0 à 152	1,83€
153 à 381	2,80€
382 à 533	3,21€
534 à 686	3,74€
687 et +	4,16€
Extérieurs, repas occasionnel, enfants de communes extérieures	4,43€

Le Centre de Loisirs

3/11 ans

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de l'Isère

L'accueil au Centre de Loisirs

Les Centres de Loisirs sont gérés par la Mairie de Vaulx-Milieu.

Ces structures accueillent les enfants de 3 à 11 ans et proposent des activités très variées orientées sur l'autonomie, la relation et le bien-être des enfants.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative se fait à la mairie de Vaulx-Milieu**.**

Pour cela, il vous faudra fournir :

- **une attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- **le carnet de santé de l'enfant**,
- **une attestation d'assurance** valable pour toute l'année scolaire,
- **le règlement intérieur** signé par les parents.

Réservations

- **périscolaire** : aux heures d'ouverture des centres de loisirs
- **mercredi** : de 9h à 11h30 au Centre de Loisirs « l'Ile aux Kids »

Les inscriptions sont **<u>obligatoires</u>** pour les matins, les soirées, les mercredis en journée ou en demi-journée et les petites vacances.

A NOTER :
Seuls les enfants âgés de 3 ans et scolarisés sont admis aux Centres de Loisirs.

Les inscriptions seront closes lorsque l'effectif maximum d'enfants pouvant être accueillis sera atteint.

LES CENTRES DE LOISIRS

La commune de Vaulx-Milieu dispose de 2 Centres de Loisirs :

Centre de Loisirs « ALOHA »

16 rue des Ecoles
Tél. 04 74 82 58 69
Mail. aloha.vaulxmilieu@orange.fr

Directrice : Magalie RENOM

Centre de Loisirs « L'ÎLE AUX KIDS »

62 rue Claude Debussy
Tél. 04 74 96 37 28
Mail. clsh.vaulx-milieu@orange.fr

Directrice : Florence BONAVIA

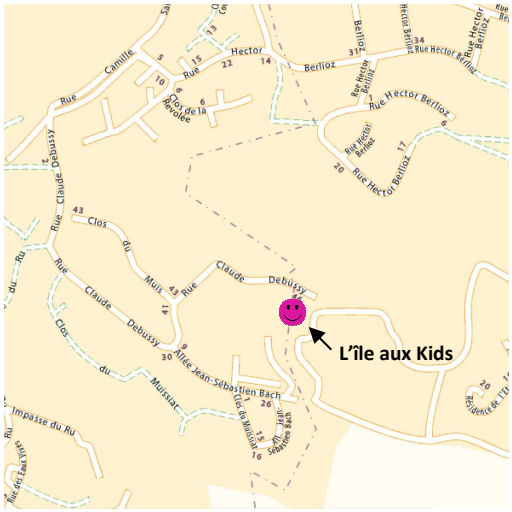

LE PERISCOLAIRE

Accueil du MATIN de 7h30 à 8h30

Les parents doivent impérativement accompagner l'enfant à l'intérieur du centre et le confier à l'animateur présent.

ATTENTION : le départ pour l'école du Centre de Loisirs Aloha a lieu à 8h15.

Accueil du SOIR de 16h30 à 18h30

Les enfants d'âge maternel inscrits au Centre de Loisirs « L'île aux Kids » ou « Aloha » sont pris en charge par un animateur à la porte de leur classe. Les enfants se retrouvent dans les accueils de loisirs où un goûter et des activités sont proposés chaque soir.

RESERVATION ET ANNULATION

Les réservations et les annulations concernant le périscolaire doivent **être communiquées aux animateurs directement au centre, par téléphone ou par mail** (et non pas lors des trajets ou au personnel des écoles).

En cas d'**annulation** d'une inscription : elle doit être signalée au plus tard **24 heures à l'avance sinon elle sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.**

Tout **retard des parents au delà de 18h30** doit être signalé à l'avance par téléphone au Centre de Loisirs. **Au-delà de trois retards dans l'année, l'inscription au Centre de Loisirs peut être annulée.** ***(Voir règlement intérieur)***

TARIFS DU PERISCOLAIRE

Année 2013 – 2014

Quotient Familial	Matin	Soir
0 à 620	0,73€	2,40€
621 à 1110	1,09€	2,76€
1111 et plus Extérieurs	1,47€	3,14€

L'ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil du mercredi (hors vacances scolaires) se fait au Centre de Loisirs « L'île aux Kids ».

Les horaires sont :

- pour les ½ journées, **7h30 à 12h** ou **14h à 18h**,
- pour les journées complètes, **7h30 à 18h,** avec repas inclus.

CALENDRIER DES ACTIVITES

Il est distribué tous les 2 mois dans :

- **les écoles** (Groupe Scolaire E. Herriot, Ecole G. Tillion, Ecole Saint Exupéry),
- **les mairies** de Vaulx-Milieu et de Villefontaine.

RESERVATION ET ANNULATION

Les réservations et annulations se font **directement** au Centre de Loisirs « l'île aux Kids ».

Les réservations doivent avoir lieu **au plus tard le mercredi matin de la semaine précédente**.

Du lundi 2 au vendredi 13 septembre 2013, les réservations ne seront ouvertes que pour les enfants scolarisés à Vaulx-Milieu.

Les annulations pour les mercredis doivent avoir lieu **au plus tard le mercredi de la semaine précédente sinon le jour sera facturé, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures**.

Pour les inscriptions à l'année : au-delà de trois modifications successives, l'inscription pourra être suspendue.

Tout **retard des parents au delà de 18h** doit être signalé à l'avance par téléphone au Centre de Loisirs. **Au-delà de trois retards dans l'année, l'inscription au Centre de Loisirs peut être annulée.** ***(Voir règlement intérieur)***

LES PETITES VACANCES

L'accueil pour les petites vacances (Février, Pâques et Toussaint) se fait au Centre de Loisirs « L'île aux Kids ».

Les horaires sont :

- pour les ½ journées, **8h30 à 12h** ou **14h à 18h**,
- pour les journées complètes, **8h30 à 18h**, avec repas inclus.

RESERVATION ET ANNULATION

Les dates des réservations sont communiquées sur les programmes distribués dans les écoles.

Les réservations et annulations se font **directement au Centre de Loisirs « l'île aux Kids ».**

Toute inscription sera définitive, aucune annulation ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

LES VACANCES D'ETE

L'accueil pour les vacances d'été se fait au Centre de Loisirs « L'île aux Kids » de **8h30 à 18h.**

Toutes les années, le centre de loisirs est ouvert le mois de juillet (excepté le 14) et la 2ème quinzaine du mois d'août.

LES GROUPES

Les P'TITS-KIDS : enfants en maternelle (3 ans révolus).

Pour les **p'tits-kids**, l'inscription est à la journée.

Les MI-KIDS et les K-IDS : enfants en primaire.

Pour les **mi-kids** et les **k-ids**, l'inscription est à la semaine, avec la possibilité de rester au centre de loisirs ou de partir en court séjour (dans la limite de 2 courts séjours par enfant en juillet sauf celui de Vaulx-Milieu).

A NOTER :
Concernant les enfants âgés de 11 ans, ils peuvent choisir entre les activités du Centre de Loisirs ou celles de l'Espace Jeunes.

ATTENTION : Le choix est définitif, votre enfant ne pourra pas bénéficier des 2 structures.

RESERVATION ET ANNULATION

Les réservations pour les **enfants scolarisés à Vaulx-Milieu** se font en mairie lors de permanences qui ont généralement lieu à la fin du mois de mai.

Les réservations pour les **enfants qui ne sont pas scolarisés à Vaulx-Milieu** se font aux heures d'ouverture de la mairie environ une semaine après celles des enfants Vaulxois.

Avant les permanences, un **guide explicatif** est diffusé par le biais des écoles et à l'accueil de la mairie.

A l'intérieur de ce document, vous trouverez :

- des infos pratiques,
- les dates des permanences,
- la liste des pièces à fournir pour une nouvelle inscription,
- la liste des activités,
- les tarifs,
- la fiche de souhait.

Lors des permanences, il faudra apporter :

1/ **pour les enfants inscrits au centre de loisirs et/ou à la cantine au titre de l'année scolaire** : uniquement la fiche de souhait jointe à la fin du guide explicatif, complétée par vos soins avant de venir aux permanences,

2/ **pour les enfants non inscrits durant l'année scolaire** :

- une **attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- le **carnet de santé** de l'enfant,
- une **attestation d'assurance**,
- une **attestation de scolarité** pour les enfants nés en 2011,
- la **fiche de souhait** jointe à la fin du guide explicatif, complétée par vos soins avant de venir aux permanences,
- le **règlement intérieur** signé par les parents.

ATTENTION : La fiche de souhait sera validée par le service municipal lors des permanences en fonction des places disponibles, en aucun cas elle ne vaut inscription.

Toute inscription sera définitive, aucune annulation ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

TARIFS DU MERCREDI, DES PETITES VACANCES ET DES VACANCES D'ETE

Année 2013 – 2014

Quotient Familial	Prix par jour	Prix par ½ journée	Camp : prix par nuit
0 à 350	3,68€	1,89€	1,84€
351 à 620	6,39€	3,36€	3,19€
621 à 840	8,96€	4,16€	4,47€
841 à 1110	13,49€	4,48€	6,74€
1111 à 1360	14,60€	5,05€	7,30€
1361 à 1500	15,74€	5,61€	7,86€
1501 et plus Extérieurs	16,86€	6,74€	8,42€

SANTE DE L'ENFANT

Pour tout problème d'ordre médical, vous devrez impérativement en aviser la directrice du centre, afin d'organiser la prise en charge de votre enfant.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Depuis la rentrée 2011-2012, les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires seront acceptés en centre de Loisirs sous réserve de la signature d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Une notice et des formulaires sont disponibles en mairie. Ces documents sont spécifiques à la commune, et indispensables pour que votre enfant allergique ait accès au centre de Loisirs.

Nous vous conseillons de venir les retirer au plus tôt afin de connaître la procédure à respecter (fiches à faire remplir par l'allergologue, etc.)

Nous espérons que cette décision ira dans le sens de la compréhension mutuelle et de la sécurité des enfants. Aussi, nous comptons sur votre coopération et votre compréhension : tout enfant ayant une allergie ou une intolérance alimentaire qui n'aurait pas de PAI ne pourra toujours pas bénéficier de l'accueil en centre de Loisirs.

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

A NOTER :
Aucun règlement ne doit être déposé aux Centres de Loisirs.

Le règlement doit être identique au montant établi sur la facture.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

En cas de non présentation du quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué, sans possibilité de remboursement a posteriori.

Tout **changement de situation familiale** ne sera pris en considération qu'à compter du jour de présentation du nouveau quotient familial.

Pour information :

Les Centres de Loisirs de Vaulx-Milieu suivent la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale*, c'est-à-dire :*

- *pour le périscolaire : un animateur pour 10 enfants,*
- *pour les mercredis et pour les petites vacances : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.*

L'Espace Jeune

11/17 ANS

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de l'Isère

L'accueil à l'Espace Jeune

L'Espace Jeune est géré par la Mairie de Vaulx-Milieu.

Cette structure accueille les jeunes de 11 à 17 ans et propose des activités très variées orientées sur des thèmes pédagogiques.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour participer à toutes activités de l'Espace Jeune, il faut d'abord procéder à l'inscription administrative. Elle se fait à la mairie de Vaulx-Milieu**.**

Pour cela, il vous faudra fournir :

- **une attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- **le carnet de santé de l'enfant**,
- **une attestation d'assurance** valable pour toute l'année scolaire,
- **le règlement intérieur** signé par les parents.

PROGRAMME DES ACTIVITES

Le programme des activités de l'Espace Jeune est disponible environ 2 semaines avant chaque période de fonctionnement. Vous le trouverez en mairie et dans les Centres de Loisirs « Aloha » et « L'île aux Kids ».

Il est également affiché dans les commerces de Vaulx-Milieu et diffusé par courrier à votre demande.

RESERVATION ET ANNULATION

La réservation se fait auprès de Pierre DAVENEL :

- soit par téléphone au 06 71 16 92 22,
- soit par mail à espacejeune.vaulx-milieu@orange.fr.

Les réservations seront closes lorsque l'effectif maximum de jeunes pouvant être accueillis sera atteint.

Accueil des mercredis : Les annulations doivent être signalées **au plus tard le mercredi matin de la semaine précédente,** à défaut elles seront facturées sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures. **Pour les inscriptions à l'année : au-delà de 3 modifications successives, l'inscription pourra être suspendue.**

Vacances scolaires : Toute inscription est définitive et sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.

L'ESPACE JEUNE

- **L'Espace Jeune à « ALOHA »**

16 rue des Ecoles
Tél. 04 74 82 58 69
Mail. espacejeune.vaulx-milieu@orange.fr

Directeur : Pierre DAVENEL

TEMPS D'ACCUEIL

1/ Période scolaire

L'accueil Espace Jeune propose le mercredi de **14h à 18h** deux types d'activités :

- une permanence au local « Aloha », ouverte librement à tous jeunes inscrits administrativement,
- une sortie extérieure soumise à réservation et facturation.

Exceptionnellement, des sorties peuvent être organisées le samedi ou en soirée.

2/ Les petites vacances (Toussaint, Février et Pâques)

L'Espace Jeune fonctionne avec des accueils :

- en ½ journée, le matin de **8h30 à 12h** ou l'après-midi de **14h à 18h**,
- en journée complète, de **8h30 à 18h**, avec repas inclus.

3/ Les vacances d'été

L'Espace Jeune est ouvert **uniquement** au mois de juillet et propose des semaines à thème avec des courts séjours.

A NOTER :
Fermeture au mois d'août et pendant les vacances de Noël.

SANTE DE L'ENFANT

Pour tout problème d'ordre médical, vous devez impérativement en aviser le directeur du centre, afin d'organiser la prise en charge de votre enfant.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Depuis la rentrée 2011-2012, les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires seront acceptés à l'Espace Jeune sous réserve de la signature d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Une notice et des formulaires sont disponibles en mairie. Ces documents sont spécifiques à la commune, et indispensables pour que votre enfant allergique ait accès à l'Espace Jeune.

Nous vous conseillons de venir les retirer au plus tôt afin de connaître la procédure à respecter (fiches à faire remplir par l'allergologue, etc.)

Nous espérons que cette décision ira dans le sens de la compréhension mutuelle et de la sécurité des jeunes. Aussi, nous comptons sur votre coopération et votre compréhension : tout jeune ayant une allergie ou une intolérance alimentaire qui n'aurait pas de PAI ne pourra toujours pas bénéficier de l'accueil à l'Espace Jeune.

TARIFS DE L'ADHESION

Année 2013 – 2014

Quotient Familial	Prix par année scolaire
0 à 350	4,15€
351 à 620	7,25€
621 à 840	9,31€
841 à 1110	13,46€
1111 à 1360	15,52€
1361 à 1500	17,61€
1501 et plus Extérieurs	19,66€

TARIFS DU MERCREDI, DES PETITES VACANCES ET DES VACANCES D'ETE

Année 2013 – 2014

Quotient Familial	Prix par jour	Prix par ½ journée	Camp : prix par nuit
0 à 350	3,68€	1,89€	1,84€
351 à 620	6,39€	3,36€	3,19€
621 à 840	8,96€	4,16€	4,47€
841 à 1110	13,49€	4,48€	6,74€
1111 à 1360	14,60€	5,05€	7,30€
1361 à 1500	15,74€	5,61€	7,86€
1501 et plus Extérieurs	16,86€	6,74€	8,42€

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

Le règlement doit être identique au montant établi sur la facture.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

En cas de non présentation du quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué, sans possibilité de remboursement a posteriori.

Tout **changement de situation familiale** ne sera pris en considération qu'à compter du jour de présentation du nouveau quotient familial.

LE FUTSAL

1/ L'INSCRIPTION

Comme pour toutes les activités de l'Espace Jeune, l'inscription administrative est **obligatoire**.

Il faut vous présenter en mairie avec les pièces nécessaires pour réaliser cette démarche. *(Voir page 28)*

2/ RESERVATIONS

Après avoir fait l'inscription administrative pour votre enfant, vous devrez faire la réservation auprès de Pierre DAVENEL :

- soit par téléphone au 06 71 16 92 22,
- soit par mail à espacejeune.vaulx-milieu@orange.fr.

3/ LES ENTRAINEMENTS

Les entrainements ont lieu **tous les samedis** en période scolaire de **12h à 14h** au gymnase de Vaulx-Milieu.

ATTENTION : Il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.

4/ EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Une tenue de football est nécessaire : chaussettes, short, tee-shirt, protège-tibias et des chaussures à semelles claires et propres.

Pour les tournois du « Collectif 38 » qui ont lieu pendant les petites vacances scolaires, chaque joueur apporte son pique-nique. *(Se référer au calendrier des vacances correspondantes)*

TARIFS DU FUTSAL

Année 2013 – 2014

- De 0 à 620 : 1,57 € la séance
- De 621 à 1110 : 2,09 € la séance
- De 1111 et plus / extérieurs : 2,62 € la séance

FACTURATION

Les factures du futsal sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

Le règlement doit être identique au montant établi sur la facture.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

ATTENTION : La mairie se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant.

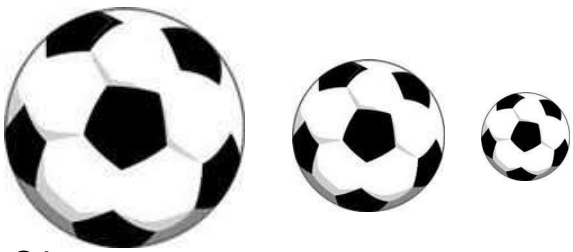

Les Chantiers Jeunes

16/20 ANS

Une 1ère expérience professionnelle

En 2011, la création du Pôle Enfance Jeunesse au sein de la mairie a permis la relance des « Chantiers Jeunes » afin de proposer aux 16/20 ans une première expérience professionnelle au service de la commune.

OBJECTIFS

- Action en direction du public 16/20 ans
- Découverte du monde professionnel
- Valorisation de l'environnement et du patrimoine du village
- Réhabilitation, entretien et nettoyage des espaces et équipements communaux
- Appropriation par les jeunes de leur village avec une place d'acteur
- Développement du lien social à l'échelle du village

POUR POSTULER ?

Les Chantiers Jeunes sont **ouverts aux 16/20 ans et résidants à Vaulx-Milieu**.

Les postulants devront **faire un CV et une lettre de motivation**, puis les déposer dans les délais impartis en mairie à l'attention de **David BRION, responsable des Services Techniques.**

ORGANISATION

Les Chantiers Jeunes se déroulent sur une semaine, **du lundi au vendredi**.

Les jeunes travaillent de **8h30 à 16h** avec une pause de 12h à 13h. Le repas est pris en commun mais les jeunes apportent leur casse croûte.

L'organisation sur le terrain est gérée par **David BRION, responsable des Services Techniques**. L'encadrement est également assuré par un **agent technique communal** et éventuellement, un intervenant extérieur si besoin.

La rémunération prévue correspond au SMIC.

Une réunion de présentation est organisée préalablement pour chaque chantier afin de faire connaissance, expliquer le contenu et le déroulement, annoncer les conditions de travail et vérifier les dossiers des jeunes travailleurs.

Chaque participant reçoit une convocation par courrier pour cette réunion.

Les Chantiers Jeunes

REALISATIONS

Le premier « Chantier Jeunes » a eu lieu du 26 au 29 avril 2011. A cette occasion, huit jeunes ont été recrutés. Au programme, nettoyage du gymnase, désherbage du parking, peinture murale (fresque) et au sol. Cet essai fut une franche réussite, grâce à un très bon groupe de jeunes, une ambiance sympathique, bien encadré par le personnel communal.

Le deuxième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 4 au 8 juillet 2011. A cette occasion, huit jeunes ont été recrutés. L'objectif principal était la création d'un chemin piétonnier en sablette rue Centrale. Mais ce n'était pas tout : ils ont également réalisé le nettoyage complet de la rue Franz Liszt (taille d'arbustes, désherbage des massifs), le taillage de la haie vers le kiosque bouliste et ils ont permis de renforcer l'équipe technique pour le plaquage du stade honneur.

Le troisième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 24 au 28 octobre 2011. Cinq jeunes ont été recrutés. Au programme : entretien du cimetière avec désherbage et remise en place des allées.

Le quatrième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 9 au 13 avril 2012 et le cinquième du 16 au 20 avril 2012. Quatre jeunes ont été embauchés pour chacune de ces deux périodes. Au programme : rénovation du local des Aînés avec décapage et nettoyage des murs et du plafond, peinture, réfection du plancher et des meubles.

Le sixième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 5 au 9 novembre 2012. Trois jeunes ont été recrutés. Au programme : réalisation d'une barrière autour du potager d'Aloha et réparation de la cabane, rangement, balayage et nettoyage d'Aloha et de la maison Martin-Cocher.

Le septième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 22 au 26 avril 2013 et le huitième du 29 avril au 3 mai 2013. Quatre jeunes ont été embauchés pour chacune de ces deux périodes. Au programme : peinture sur le mur de l'agrandissement du cimetière et du local Bourgey, dégagement des pavés du Square de l'Ancienne Cure en préparation des travaux de la future halle.

REPORTAGE PHOTOS

...et la suite ?

DANS QUEL COLLEGE ?

Dans l'enseignement public, vous devez en principe inscrire votre enfant dans **le collège du secteur géographique de votre domicile**.

Une dérogation peut être accordée à la demande des familles. Les demandes sont examinées selon des critères favorisant les élèves souffrant d'un handicap et les élèves boursiers lorsque les capacités d'accueil de l'établissement demandé ne permettent pas d'accepter toutes les demandes de dérogation.

Pour l'enseignement privé, vous devez directement prendre contact avec l'établissement.

Votre enfant entrera au collège René Cassin s'il était scolarisé à l'école primaire Germaine Tillion.

- **Collège René Cassin**

11, chaussée des Saules

38090 Villefontaine

Tél. 04 74 96 11 04

Votre enfant entrera au collège Louis Aragon s'il était scolarisé au groupe scolaire Edouard Herriot.

- **Collège Louis Aragon**

Impasse Paul Bert

38090 Villefontaine

Tél. 04 74 96 34 14

L'INSCRIPTION...

Le dossier d'inscription en sixième est remis à l'écolier par le directeur ou la directrice de l'école, avant les vacances de printemps.

On vous demandera de choisir :

- le régime de votre enfant (internat, demi-pension, externat),
- la première langue étrangère,
- si vous désirez lui faire suivre un enseignement facultatif de langue et culture régionales.

Une fois rempli, ce dossier doit être retourné à l'enseignant.

N'oubliez pas de confirmer son inscription auprès de l'établissement, dès que vous connaîtrez le collège où votre enfant est admis.

QUELS CHANGEMENTS ?

L'élève qui entre au collège en découvre les différents aspects : un nouvel emploi du temps, des interlocuteurs plus nombreux (chef d'établissement, professeurs, conseiller principal d'éducation, etc.), des méthodes de travail différentes.

La priorité est d'assurer une relation de confiance entre le collège, l'élève et ses parents pour l'aider à se repérer et l'accompagner dans sa scolarité.

Le collège est un lieu de formation de l'individu et du futur citoyen. Pour cela, une large place est faite à l'éducation à la responsabilité, ainsi qu'au respect nécessaire des personnes, des règles et du cadre de vie.

DE NOUVEAUX HORAIRES DE COURS…

L'emploi du temps distribué à la rentrée indique les horaires cours par cours. En sixième, les élèves ont de 24h30 à 27h de cours par semaine.

Les vacances scolaires sont identiques à celles de l'école primaire.

ET LE BREVET !

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

Il fait une large part au contrôle continu et comporte une épreuve orale (histoire des arts) et trois épreuves écrites (français, mathématiques, histoire – géographie – éducation civique) à la fin de la troisième.

La loi d'orientation de 2005 a donné au brevet une dimension nouvelle : maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun, note de vie scolaire, attribution de mentions.

Pour obtenir le diplôme national du brevet, il faut **la moyenne sur l'ensemble des notes et la validation du socle commun**.

Les mentions « bien » et « très bien » permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.

A NOTER :
Le brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

QUE FAIRE APRES LA TROISIEME ?

Au cours de l'année de 3ème, l'élève et sa famille se décident pour la **voie professionnelle** ou la **voie générale et technologique** : première année de C.A.P, seconde professionnelle, seconde générale et technologique.

Pour faire son choix, l'élève doit s'informer sur son orientation et évaluer ses centres d'intérêts, ses résultats scolaires tout au long de son année.

La seconde générale et technologique

La classe de seconde générale et technologique est avant tout une classe de détermination : l'élève y teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir une série de première générale ou technologique.

Ces études mènent au baccalauréat général ou technologique. Elles durent 3 ans et se déroulent en lycée d'enseignement général et technologique.

La seconde professionnelle

La seconde professionnelle, c'est la première étape du cycle de 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel précis. Il existe 75 spécialités de bac pro.

Programme d'enseignement :

- des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac professionnel,
- des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans),
- un accompagnement personnalisé : ce dispositif permet de répondre aux besoins des élèves et notamment de compenser les difficultés scolaires.

Les passerelles sont facilitées pour passer d'une formation professionnelle à une formation générale ou technologique, dans les deux sens.

La première année de C.A.P.

Les études qui préparent au C.A.P. se déroulent sur 2 ans avec un emploi du temps qui privilégie la formation professionnelle.

Cette formation prépare à un métier précis.

Son but : l'insertion dans la vie active. L'élève peut aussi rejoindre une première professionnelle.

L'apprentissage

L'apprentissage permet d'étudier en travaillant.

L'objectif est de préparer un diplôme : C.A.P., B.E.P. comme certification intermédiaire, bac professionnel, B.P., B.T.S., etc.

Ces diplômes n'existent pas dans toutes les spécialités ni dans tous les établissements.

C'est le C.A.P. qui offre le plus de spécialités en apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION AU LYCEE ?

En fin de troisième, **le conseil de classe examine les demandes formulées par la famille de l'élève et propose une orientation**. Il peut aussi donner un avis sur les enseignements ou spécialités professionnelles choisis par l'élève au lycée.

Si la proposition d'orientation faite par le conseil de classe n'est pas conforme à la demande de la famille ou à celle de l'élève, le chef d'établissement reçoit les parents avant de prendre sa décision. Si le désaccord persiste, il est possible, sous trois jours, de faire appel devant une commission. Les parents peuvent être entendus lors de l'étude du dossier de l'élève. En dernier recours, les parents peuvent demander le redoublement à la place de l'orientation qu'ils refusent.

ATTENTION : la décision d'orientation est indépendante de la réussite au brevet.

DANS QUEL LYCEE ?

En principe, votre enfant entrera au lycée Philibert Delorme s'il était scolarisé à l'école élémentaire Germaine Tillion.

Lycée Philibert Delorme
68, boulevard St-Hubert
38080 L'Isle d'Abeau
Tél. 04 74 27 19 00

En principe, votre enfant entrera au lycée Léonard de Vinci s'il était scolarisé au groupe scolaire Edouard Herriot.

Lycée Léonard de Vinci
Boulevard de Villefontaine
38090 Villefontaine
Tél. 04 74 96 44 55

LE BACCALAUREAT...

Créé en 1808, le diplôme du baccalauréat est un diplôme du système éducatif français qui a la double particularité de sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur. Il constitue le premier grade universitaire.

Trois voies

Il existe **trois types de baccalauréat,** correspondant aux trois voies des études au lycée : baccalauréat général, baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel.

A l'intérieur de chaque baccalauréat existent des « séries », exemples : série ES (économique et sociale) pour le baccalauréat général, série S.T.I. (sciences et technologies industrielles) pour le baccalauréat technologique, etc.

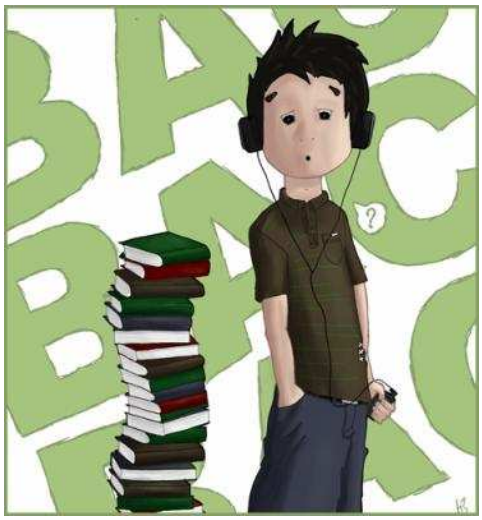

Chiffres-clés

Cet examen national comprend neuf à dix épreuves obligatoires, écrites et orales, ainsi que des épreuves facultatives.

Obtention

Pour obtenir le diplôme du baccalauréat, il faut **la moyenne sur l'ensemble des notes**.

QUE FAIRE APRES LE BAC ?

B.T.S., D.U.T., écoles spécialisées, grandes écoles, universités: **le baccalauréat ouvre les portes de l'enseignement supérieur.**

En fonction de la série de son bac, le futur étudiant s'oriente vers les filières de l'enseignement supérieur qui lui correspondent.

Les bacheliers technologiques et professionnels vont plutôt se diriger vers des études techniques supérieures telles que les B.T.S., D.U.T., pour lesquelles ils bénéficient de conditions particulières d'admission.

Les bacheliers généraux vers des cursus plus longs : universités, grandes écoles.

Ils peuvent aussi envisager des études sur le mode de l'alternance.

LIEUX D'INFORMATION DE L'ORIENTATION

Centre d'information et d'orientation (C.I.O), Permanence d'accueil d'information et d'orientation (P.A.I.O.), services communs universitaires d'information et d'orientation (S.C.U.I.O.), missions locales, centre régional d'information jeunesse (CRIJ) : ces lieux d'information et de conseil d'orientation existent dans toutes les académies.

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

- **BOURGOIN JALLIEU**
  17 avenue d'Italie
  Tél. 04 74 93 47 17
  Fax. 04 74 93 62 91

- **VILLEFONTAINE**
  Centre de Saint Bonnet
  Tél. 04 74 96 27 28
  Fax. 04 74 96 35 91

MISSION LOCALE NORD ISERE

- **ANTENNE DE BOURGOIN-JALLIEU**
  7 place Charlie Chaplin
  Tél. 04 74 97 29 70
  Fax. 04 74 97 29 71
  bourgoinjallieu@mlni.fr

- **ANTENNE DE VILLEFONTAINE**
  9 carré Léon Blum
  Tél. 04 74 96 56 86
  Fax. 04 74 96 52 73
  villefontaine@mlni.fr

MAISON DE L'EMPLOI & DE LA FORMATION

8 Rue Pierre Vincendon - 38110 La Tour du Pin
Tél. 04 74 97 64 67
Fax. 04 74 98 97 40
tourdupin@mlni.fr

CENTRES REGIONAUX D'INFORMATION JEUNESSE

- **BOURGOIN JALLIEU**
  20 place Charlie Chaplin
  Tél. 04 74 19 08 21
  Fax. 04 74 19 08 23

  Ouverture : Le lundi de 9h à 12h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

- **VILLEFONTAINE**
  37 bis rue Emile Zola
  Tél. 04 74 96 10 24
  Fax. 04 74 96 66 22

  Ouverture : Les lundi et vendredi de 14h à 17h30, les mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Mes Notes

Accueil du mercredi au Centre de Loisirs..... 23
Accueil à l'Espace Jeune..... 29
Admission au lycée..... 39
Âge pour l'école maternelle ou primaire..... 9
Allergies alimentaires
- Cantine..... 20
- Centres de Loisirs..... 26
- Espace Jeune..... 29
Assistantes maternelles de Vaulx-Milieu..... 7
Baccalauréat..... 39
Brevet..... 37
Candidat au CME..... 15
Centres de Loisirs..... 22
Conseil Municipal d'Enfants..... 14
Crèche..... 5
Dérogation scolaire..... 12
Ecoles de Vaulx-Milieu..... 10
Espace Jeune..... 28
Facturation
- Cantine..... 20
- Centres de Loisirs..... 26
- Espace Jeune..... 30
Futsal..... 31
Inscription administrative
- Cantine..... 18
- Centres de Loisirs..... 22
- Espace Jeune..... 28
Inscription au collège..... 36
Inscription pour l'école maternelle ou primaire..... 11
Lieux d'information de l'orientation..... 40
Multi-accueil..... 5
Modalités de la cantine..... 19
Modifications pour la cantine..... 19
Objectifs des chantiers jeunes..... 33
Organisation des chantiers jeunes..... 33
Orientation
- Après la troisième..... 38
- Après le bac..... 40
Périscolaire..... 23
Petites vacances au Centre de Loisirs..... 24
Point info Petite Enfance..... 5
Postuler pour les Chantiers Jeunes..... 33
Réalisations des Chantiers Jeunes..... 34
Réalisations du CME..... 16
Relais assistantes maternelles..... 6
Tarifs
- Cantine..... 20
- Centres de Loisirs..... 25
- Espace Jeune..... 30
- Futsal..... 31
- Périscolaire..... 23
Vacances d'été au Centre de Loisirs..... 24
Voter pour le CME..... 15

La mairie de Vaulx-Milieu remercie
les personnes ayant participé
à l'élaboration de ce guide.

Les différentes informations qu'il contient
sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

Sites internet de référence :
www.capi-agglo.fr
www.education.gouv.fr
www.mission-locale.fr
www.crijrhonealpes.fr

Commune de Vaulx-Milieu

7 place de l'Eglise - BP 1
38090 VAULX-MILIEU